

DECISION DE RECRUTEMENT

Réf: 01/25/A.T/i.son

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf: GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

Article 1: Objet

L'opération n° 01/25/A.T est lancée pour le recrutement de quatre (04) <u>Ingénieurs de Son</u> ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Branche/Filière/Option /Spécialité
Ingénieur de Son	04 postes	Titulaire d'une Licence ou d'un diplôme équivalent	BAC + 3 ou BAC + 4	AudiovisuelSon

Article 2: Principales missions

L'ingénieur du son est le professionnel de la prise de son et de la sonorisation. Il a pour mission d'enregistrer et d'assurer la qualité sonore des différentes réalisations audiovisuelles. Spécialiste de la production sonore, il garantit la qualité d'un enregistrement ou d'un direct.

Article 3 : Compétences requises

L'ingénieur de Son doit être doté des compétences suivantes :

* Techniques:

- Maitrise des techniques de prise de son (à l'intérieur et à l'extérieur) ;
- Maitrise des logiciels de traitement du son ;
- Maitrise de l'exploitation et de la configuration des équipements audio (mélangeurs, interfaces, périodiques, micros HF...);
- Maitrise des techniques de mixage;
- Maitrise de l'arabe et du français ;
- Niveau pratique en anglais.

Comportementales:

Polyvalence, curiosité scientifique et technologique, sens de la priorisation, confidentialité et rigueur, droiture, qualité relationnelles et communication, respect des exigences réglementaires.

Article 4: Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test oral*0,6 + Note du test pratique* 0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	 Présentation du parcours académique et professionnel Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir 	Note/20	Arabe/Français /Anglais	30 minutes
TEST PRATIQUE	Exercice pratique en plateau dans les conditions de déroulement d'une émission TV	Note/20	Français	2 H

Article 6: Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de 45 ans au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT http://e-recrutement.snrt.ma et y uploader les éléments suivants :

- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie de chaque diplôme (en un seul fichier).

- Une (1) copie de la CIN.

Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICH

Président Directeur Général Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

28 MAI 2025